

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
DE LA  
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE

*Séance du lundi 15 décembre 2025*

L'an deux mille vingt-cinq le lundi quinze décembre à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Modification du tableau des emplois pour l'évolution de postes au sein de plusieurs directions

Date de la convocation : mardi 09 décembre 2025

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michel ROUX

**PRESENTS** :

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, Mme SOURD, M. CARUSO, M.

BLANCHARD, Mme PIVERT, M. BELIERES, Mme GUILLORET

M. CUNIN, Mme MALLART, M. BOUCHER, M. DECOUTURE, Mme WEITZ, Mme THIERRY,

M. MOFREDJ, Mme CASORLA, Mme SAINT-MIHIEL, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme

VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, M. YAHIAATNI, Mme

BRAHEM, Mme ARAVECCHIA, Mme FOPPOLO-AILLAUD, M. HAMOU, Mme

LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CAPTIER

**POUVOIRS** :

M. VERAN (donne pouvoir à M. ISNARD), Mme GOMEZ-NAL (donne pouvoir à M. YTIER), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), Mme MERCIER (donne pouvoir à Mme THIERRY), Mme BOUSQUET-FABRE (donne pouvoir à M. BARRIELLE), Mme FIORINI-CUTARELLA (donne pouvoir à M. YAHIAATNI)

**EXCUSES** :

M. HAKKAR (absent excusé), M. CALENDINI (absent excusé), M. JENTA (absent excusé)

JDG/LD/CB

4.1

## Service Ressources Humaines

Modification du tableau des emplois pour l'évolution de postes au sein de plusieurs directions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique.

Afin d'assurer l'adéquation des emplois avec les besoins de fonctionnement des directions de la ville et de permettre d'intégrer les compétences professionnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de celles-ci, il est proposé de faire évoluer les postes ci-dessous au tableau des emplois de la ville.

Confrontée à des tensions sur le marché de l'emploi et souhaitant profiter des opportunités offertes par la loi dite de transformation de la fonction publique en date du 6 août 2019, la collectivité souhaite se réserver la possibilité de recourir à des contractuels, en cas d'absence de candidats fonctionnaires, pour répondre à ses besoins.

Ainsi, en l'absence de candidatures de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés ou dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, les recrutements se feront en application des articles L. 332-8 et L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Les rémunérations seront plafonnées par référence au dernier échelon des cadres d'emplois définis pour chacun des postes mentionnés ci-après et au régime indemnitaire afférent.

1- Un poste d'Agent de Gestion Administratif au sein de la Direction des Bâtiments et des Grands Travaux en charge du suivi administratif et financier, du traitement des accords-cadres, de l'accueil téléphonique et physique.

Les profils attendus sont des agents de la filière administrative relevant de la catégorie C et correspondant au cadre d'emploi des Adjointes Administratives Territoriales.

Cet emploi s'exerce à temps complet.

2- Un poste de Plombier Régie Bâtiments au sein de la Direction des Bâtiments et des Grands Travaux en charge de réaliser, en interne, des travaux et des interventions de plomberie.

Les profils attendus sont des agents de la filière technique relevant de la catégorie C et correspondant au cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriales.

Cet emploi s'exerce à temps complet.

3- Un poste de Receveur Placier au sein de la Direction Réglementation et Prévention des Risques Majeurs qui aura en charge d'assurer l'organisation des marchés hebdomadaires et également de certaines foires.

Les profils attendus sont des agents de la filière technique relevant de la catégorie C et correspondant au cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriales.

Cet emploi s'exerce à temps complet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

APPROUVE la modification de l'emploi d'Agent de Gestion Administratif au sein de la Direction des Bâtiments et des Grands Travaux ouvert au cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux.

APPROUVE la modification de l'emploi de Plombier au sein de la Direction des Bâtiments et des Grands Travaux ouvert au cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux.

APPROUVE la modification d'un poste de Receveur Placier au sein de la Direction Réglementation et Prévention des Risques Majeurs ouvert au cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux.

DIT que la collectivité se réserve la possibilité de recourir à des contractuels, en cas d'absence de candidats fonctionnaires, pour répondre à ses besoins.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice concerné.

– SE PRONONCE COMME SUIT :

***UNANIMITE***

POUR : 40

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme

**Nicolas ISNARD**  
**Maire de Salon-de-Provence**  
**Vice Président du Conseil Régional**